

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE N° 196/2025
du 21/10/2025

Portant sur l'ouverture temporaire d'un débit de boissons
(hors enceinte sportive)



Nomenclature	6-1 Pouvoirs de Police / Débit de boisson
--------------	---

Le Maire de BRIVES-CHARENSAC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2

Vu le Code de la santé Publique et notamment les articles L3321-1, L3334-2, L 3335-1 & L3335-4

Vu l'arrêté préfectoral DCL / BRE / 2017-182 du 18 août 2017.

VU la demande présentée par **M. OUILLON Bruno président du CCAS de la Maison Pour Tous de Brives-Charensac** dont le siège social est situé 1 route de Coubon 43700 BRIVES CHARENSAC

Vu l'avis favorable des services de la Direction Départementale de la Sécurité Publique en date du 17/10/2025

A R R Ê T E

ARTICLE 1:

Le foyer d'ados de la Maison Pour Tous de Brives-Charensac est autorisé à ouvrir un débit de boisson temporaire à l'occasion de l'organisation du marché hebdomadaire de la commune :

Dates & horaires	Le vendredi 31 octobre 2025 de 8h00 à 11h00
Lieu	Place de l'église 43700 Brives-Charensac

ARTICLE 2 :

Le bénéficiaire de la présente autorisation devra se conformer strictement aux prescriptions imposées par la réglementation en vigueur sur les débits de boissons et notamment: ne pas servir d'alcool aux mineurs de moins de 16 ans ; ne pas accepter l'entrée des mineurs de moins de 16 ans non accompagnés, ne pas servir les personnes en état d'ébriété.

Les organisateurs doivent veiller à ce que l'ordre public soit respecté, les troubles qui se produiraient, engageraient inévitablement leur responsabilité.

ARTICLE 3 : Les boissons mises en vente sont limitées à celles des groupes 1

1^{er} groupe : boissons sans ou jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieure à 1,2 degré, limonades, sirops, infusions, lait, café, thé, chocolat),

La vente d'autres boissons alcoolisées est strictement interdite et exposerait l'organisateur à des poursuites pénales

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général de la Mairie et Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Police Nationale
- Monsieur le Procureur de la République
- Maison pour tous (mail : damien.cominello@orange.fr et catherine.barthelemy.mpt@orange.fr)

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

Fait à Brives-Charensac, le 21/10/2025

Le Maire,

Gilles DELABRE.



**Commune de BRIVES-CHARENSAC
DEMANDE ANNUELLE D'OUVERTURES DE DEBITS
DE BOISSONS TEMPORAIRES (Buvettes)**

Formulaire n° 2

Formulaire à retourner complété à la mairie 15 jours minimum avant la date
d'organisation de l'événement ou à transmettre à l'adresse mail suivante :
info@brives-charensac.fr

Toute demande non transmise dans les délais ne pourra pas être prise en compte
Texte de référence : arrêté préfectoral N° 2020-318 du 22 décembre 2020

DECLARANT

STRUCTURE : Regie autonome MPT Brives Charensac.....

Président : Mr Ouillon Bruno.....

Siège Social : Ville de Brives Charensac
Tel /0471024569

mail : damien.comunello@orange.fr

MANIFESTATIONS

	DATE	LIEU	HORAIRES D'OUVERTURE	NATURE DE LA MANIFESTATION	CATEGORIE 1 ^{ère} , ou 3 ^{ème}
1	31/10/2025	Place de L'Eglise Brives Charensac	8H-11h	Vente de boissons sans alcool pendant le marché	1ere Cat
2	31/10/2025	Dans les locaux de la MPT	18h-23h	Vente de boissons sans alcool lors du bal d'Halloween	1ere Cat
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

5 supplémentaires uniquement
pour associations agréées jeunesse
et sports

Date : 13/10/2025

Signature :
**REGIE AUTONOME
MAISON POUR TOUS**

AVIS DES SERVICES DE POLICE

Avis favorable

1 Route de Courbon
43700 BRIVES-CHARENSAC
Tél : 04 71 02 45 69

Date : 17/10/2025
Signature :

